

# JUSTEL - Législation consolidée

[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg\\_2.pl?language=fr&la=F&nm=2020043645](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2020043645)

---

Dossier numéro : 2020-11-09/05

## Titre

9 NOVEMBRE 2020. - Circulaire ministérielle Contenu et modalités de l'examen de promotion au grade de sergent

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 19-11-2020 page : 81622

Entrée en vigueur : 19-11-2020

---

## Table des matières

Art. M

---

## Texte

Article M.

La présente circulaire est destinée au Service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (ci-après abrégé "SIAMU").

Le Conseil de direction a décidé en sa séance du 02 juin 2020 de lancer une procédure de promotion au grade de sergent en exécution du plan du personnel du SIAMU fixé par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 21 mars 2019.

En application de l'article 58 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 août 2017 portant le statut administratif et pécuniaire des agents du personnel opérationnel du SIAMU, le ministre fonctionnellement compétent détermine le contenu et les modalités de l'examen de promotion aussi longtemps que le ministre de l'Intérieur n'a pas fixé lui-même le contenu des épreuves de promotion du statut fédéral.

Ci-dessous se trouve le contenu de l'examen de promotion (A) et la méthode pour déterminer le résultat final de l'examen de promotion (B) pour la procédure de promotion au grade de sergent sur laquelle le Conseil de direction s'est prononcé le 2 juin 2020.

L'examen de promotion, qui consiste en des tests d'aptitudes, vise à évaluer les capacités techniques et comportementales du candidat vis-à-vis des fonctions devant être exercées par les agents titulaires du grade de sergent.

### A. Epreuves de l'examen de promotion

L'examen de promotion comporte 4 parties, dans l'ordre suivant : une séance d'information, une épreuve écrite, une épreuve orale et une épreuve comprenant 3 scénarii. Chaque partie se déroule comme suit :

#### 1. Séance d'information (non cotée) :

Des séances d'information sont organisées dans le but d'informer les candidats sur le déroulement de l'examen. Les candidats sont tenus d'assister à l'une des séances. Si le candidat est absent à une séance, il est exclu de la suite de la procédure et sa candidature prend fin.

#### 2. Epreuve écrite :

L'épreuve écrite comprend un test de connaissances et un test d'application des connaissances.

Le test de connaissances dure 4 heures et est coté sur 18 points.

Ce test porte sur l'AMU, l'organisation du SIAMU (notes de service, accident de travail, débriefing, rapport d'intervention, rapports CIET, etc.) et les connaissances générales relatives à la lutte contre l'incendie, le secours technique et les ISD.

Le test d'application des connaissances dure 3 heures et est coté sur 12 points.

Ce test portera sur des scénarii d'interventions de lutte contre l'incendie, de secours technique et d'ISD.

L'objectif de ces tests de connaissances est d'évaluer dans quelle mesure le candidat dispose de connaissances